



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du six décembre deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur CHÉNEAU François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés : 2

Etaient présents : François CHÉNEAU, Marie-Andrée PICOT, Pascaline BRICHE, Patrick PONTACQ, Jeannine QUISTREBERT, Claudine COTTARD, Monique AUFFRET, Yveline LECAMP, Michel DESBOIS, Sylvie TUAL, Jeanne HAURAY, Viviane ALBERT, Christiane VERGNIAU, Monique PIRAUD, Danièle FAVREAU

Etaient excusés : Mikaël DELALANDE, Martine ARDEOIS

Secrétaire de séance : Monique PIRAUD

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance du dix-huit novembre deux mil dix-neuf est adopté à l'**unanimité** sans observation.

① – Aide Légale

Aide-ménagère – titre médical

- ✚ Une personne âgée de 62 ans, retraitée, domiciliée à Donges, a demandé la prise en charge d'heures d'aide-ménagère au titre médical.

AVIS FAVORABLE

② – Aides accordées dans le cadre des délégations de pouvoir

Régie d'avance du CCAS

✚ Dans le cadre d'un secours d'urgence, sur délégation de Madame La Vice-Présidente, il a été accordé en espèces à une personne domiciliée à Donges **95€** pour le paiement de sa facture d'électricité.

③ – Délibération : Aides Sociales facultatives

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des aides sociales facultatives concernant :

1 – Restauration scolaire

✚ Il a été décidé d'accorder à une famille :
• Prise en charge partielle de la facture de cantine scolaire **135 €**

Cette somme sera directement versée à la personne.

2 – Aide au transport

✚ Il a été accordé à une personne :
• Prise en charge partielle de la location d'un camion de déménagement **50 €**
✚ Il a été accordé à une personne :
• Prise en charge partielle des frais de déplacement **30 €**

Cette somme sera directement versée sur les comptes respectifs de ces deux personnes.

3 – Chèque Accompagnement Personnalisé

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des chèques accompagnement personnalisé pour le mois de décembre 2019 à :

✚ Trois familles dont le montant s'élève à **355 €**.

Ces aides accordées seront imputées à l'article 6562.

Clos et arrêté, les dits jour, moi et an.